

Lefebvre Bernard
sans lieu cert. 2 Cas^{ts} I/4 N^o 15362
+ à la boucle de Cervoact le 22.10.14 à Huyvoetkens
à boucle Cervoact.
fosse commune ouverte le 15.6.20; corps retiré
le 15.6.20 et réex le même jour (F.R. 266 F.I)
est et réex aim. comm. de Etterbeek (S.I.)

L'acte de décès existe (jugement)

Qui pas en possession du cad. — probab^{nt} de
transmis au départ de la guerre 1.10.19.

E.C. 5786 du 25.11.19 à Mg: pas pd.

M. Lefebvre, rue de Louvain 14 à Bruxelles: env.
2 documents qui faciliteront peut être les rech.

E 467^a du 27.1.20 au S/lieut Rodens: ..
dem. lui exact d'L et croquis.

E 467^b du 18.6.20 au S. I: rappelle note E 467^a

S. I. le 28.6.20 env. F. R. d'un inconnu.

R.L. 11447 du 13.7.20 au bon^{nt} 1 Cas^{ts}: dem.
les noms des S/L. ayant appartenu à son
reg^{ts} et qui serait décidés à Cervoact.

R.L. 11448 du 13.7.20 au bon^{nt} 3 Cas^{ts}: dem. noms
des sous-lieut ayant appartenu à son reg^{ts} et
qui seraient à Cervoact.

Rt. 11449 du 13. 7. 21 au 6^{me} 2 Car^{ts}; dem. noms des
M/L. ayant appartenu à son reg^t et qui seraient
+ à Geraete.

Rt. 11450 du 13. 7. 20 au Com^{te} 4 Car^{ts}; dem noms
des s/l. ayant appartenu à son reg^t et qui
seraient + à Geraete.

N^o 420 des Lienden du 4 reg^t Car^{ts} h. 20. 7. 20.
donne renseign. conc^{nt} l'ce mil^{re}.

Com^{te} 3 Car^{ts} h. 29. 7. 20; unseign ont été fournis
h. 22 et. — jusqu'au 1^{er}. — 1. 20 il a ~~été~~ administré le
1^{er} et 3 Car^{ts}.

E 767^e du 19. 8. 20 au P. I; dem suite à 767^e et
B.

E 767^d du 20. 10. 20 au P. I; dem f. rech. tombe.

annulé E 7619 du 19. 12. 20 à Mdu; dem. renseign. relat.
à la filiation et au lieu de nat^{re}.

Mdu 061 94936 du 28. 2. 21; donne renseign. dem^{es}.
dem ead (E)

E 767^e du 24. 3. 21 à Mdu; enq. pas terminée.
pas ead.

E 767^f du 24. 3. 21 au 2 Car^{ts}; dem ad. 3 témoins.

Rt. 603 du 2. 4. 21 au Int^{de} de la gendarmerie.
Signon. gg. objets dérobés - demandes à M^r?
Lefebvre, 13, rue de Louvain à Bruxelles s'il
reconnait ces objets comme ayant appartenu
à son fils - dem en retour les objets.

Lefebvre Fernand

2
N^o 15362

Rt 604 du 2. 4. 21 à M^r Lefebvre: le service de repérage vient de découvrir de la boucle de Cervacte le corps d'un sous-lieut^{ant} de Car^{tes}.

Rt 607 du 2. 4. 21 à M^r Lefebvre: nomme objets trouvés sur un lieu^{dit} débourant de la boucle de Cervacte.

M^r Lefebvre le 4. 4. 21: nomme objets ayant appartenu à son fils - dem. en tous les restes de ce milieu.

M^r Lefebvre le 5. 4. 21: reconnaît le canif mais ne peut donner renseignements concernant le porte-plume réservoir.

2 Car^{tes} N^o 1967/8 du 7. 4. 21: donne 3 adresses témoins.

Rt 641 du 11. 4. 21 au S. I: une sage chevalière en or aux initiales F. R. trouvée sur corps F. R. 1867 père de Lefebvre déclare que son fils portait une baguette en or avec ces initiales - dem. si ce bijou ne s'est pas détaché lors de l'exp^{losion} du corps de Lefebvre.

Rt. 641 du 11. 4. 21 au S. I: inconnu mentionné sur F. R. est le n^o Lefebvre Fernand, 4/ Lieut^{ant} au 2 Car^{tes} I/4 + à la bouche de Cervacte le 22. 10. 14 - faire nécessaire fu inscriptions sur croix.

R. 642 du 11. 4. 21 au P. I. L. Inconnu mention-
né sur 4. R. 1266 est le n°. Lefebvre Fernand -
dem faire changer inscriptions sur croix.

P. I. le 14. 4. 21. Le corps de cet officier a été iden-
tifié 4. R. 1266 -

P. I. n° 1403 du 14. 4. 21. comme bagne poche ins-
tales P. L. il est certain qu'elle appartenait à
Lefebvre, sous-officier.

Mdu of 288 du 25. 4. 21. deux colis contenant les
objets retrouvés sur le corps du mil^{re}. (Succ^{no})

bonnes. des Succ^{no} le 29. 4. 21. envoye vivante

E. 7679 du 3. 5. 21 au Indu; le corps du mil^{re} a
été identifié et d au c^{re} mil^{re} de la troupe de
Teroacte.

P. I. le 18. 4. 21. ce mil^{re} a été identifié (R).

R. J. 110¹ du 11. 5. 21 à Mdu: trouva donc
constitué en vue de requérir
la decl. judiciaire d'ut,

Demande de déclaration judiciaire de décès.
[Moniteur n° 23] du 25. 8. 20.

P. I. n° 2924-2-10-22. em. P. V. d'ord. en double n° 2017
173

Lefebvre, Fernand

à Carab.

m. n. 15362

3

Arden. n. 61. 128.022 le 6.8.22 le jugem^t declarat de t. a
a rendu le 3.10.22 par le tribunal de 1^{re} inst^{ce} à
Bruxelles et transcr. d' les reg. F. C. d' Etterbeek (40)

